



Règlement intérieur Centre de Vacances Loiréole

Loiréole Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Loiréole. Afin que votre séjour se passe dans les meilleures conditions possibles, nous vous invitons à respecter ce règlement intérieur. Ces règles de vie sont tout simplement basées sur le respect, le vivre et faire ensemble. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement. Ainsi il convient de respecter les personnes, les locaux, les matériels et l'environnement du centre.

1) Arrivée/Départ : Il est recommandé aux locataires d'informer de leur heure d'arrivée le plus tôt possible. Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur la convention de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le responsable du centre. Il est également demandé de respecter l'heure de départ prévue dans la convention.

2) Règles concernant le bruit : Le centre étant situé en plein cœur du village, les voisins sont donc à proximité immédiate. **Nous vous demandons donc de les respecter** en limitant les nuisances sonores, **en évitant les bruits excessifs** ou toute autre nocivité, particulièrement le soir et en extérieur. **Le silence doit être de rigueur entre 23 h et 8 h.**

3) Locaux : Les locaux vous sont confiés en l'état au début de la location, un état des lieux est effectué et signé des 2 parties. Le Locataire s'engage à tenir les locaux dans un bon état de propreté durant toute la durée du séjour. L'accès aux locaux qui ne sont pas indiqués dans la convention reste interdit. Toutes dégradations volontaires des locaux entraîneront le renvoi du ou des personnes concernées et le remboursement intégral de la remise en état. La literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des bâtiments.

4) Ménage : Les locaux doivent être rendus dans le même état que vous les avez pris en début de séjour. Même si une prestation de ménage est prévue au contrat, nous vous demandons un rangement et un nettoyage sommaire en fin de séjour : les salles doivent être rangées ainsi que les chambres (les poubelles doivent être évacuées), la vaisselle doit être nettoyée et rangée, la cuisine doit être en bon état de propreté. En effet, ces éléments restent à votre charge pendant le séjour.

5) Parkings : à l'arrivée, les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet : soit à l'entrée du centre, soit au fond du centre près du second portail. Aucun déplacement de véhicule sur le centre n'est autorisé. Il est interdit de se stationner sur les zones engazonnées.

6) Ordures ménagères : Des poubelles sont mises à disposition pour les déchets ménagers. Merci de vider vos poubelles lors de votre départ. Pour le tri sélectif, vous trouverez des containers pour le verre, les emballages carton – plastique – métal, et les papiers-journaux, ainsi que pour les ordures ménagères. Ces containers sont situés derrière la cuisine. Merci de respecter le tri sélectif au titre des actions de développement durable et écologiques.

7) Eau, électricité et chauffage : La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est comprise dans le prix de la location. Toute consommation excessive due à une utilisation anormale vous sera facturée. L'énergie est précieuse, économisons-la.

8) Draps : Les draps sont fournis pour le nombre de personnes prévues. Ils sont disposés sur chaque lit. A la fin de votre séjour, merci de les retirer du lit et de les entreposer à l'entrée de la chambre.

9) Restauration

- **Formule gestion libre :** Vous avez accès au réfectoire et à la cuisine professionnelle, nous vous demandons de respecter les installations et de rendre ces locaux dans le même état que vous les avez pris au début du séjour (vaisselle et ustensiles nettoyés et rangés, nettoyage des tables, nettoyage sommaire des sols et des différents éléments de la cuisine, évacuation des poubelles et des denrées alimentaires restantes).

- **Formule pension complète :** La restauration est organisée dans le respect des normes légales d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les régimes alimentaires particuliers «sans porc» et «sans viande» sont pris en compte, ainsi que les régimes alimentaires particuliers (allergies) pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical ou d'un PAI). Le nombre de convives concernés par ces régimes spécifiques devra être communiqué en amont du séjour. Il n'est pas possible de proposer des menus avec viande halal ou casher. Au cours de la semaine, il y aura une « journée végétarienne ». Les repas s'inscrivent aussi dans le cadre de la transition écologique et du « manger ensemble ».

Horaires des Repas : à respecter pour le bon fonctionnement du service

Petit déjeuner : de 8h à 9h

Déjeuner à 12h30

Dîner de 19h à 20h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties extérieures en accord avec le personnel de cuisine et le directeur. Il est demandé aux convives de débarrasser leurs tables et de les nettoyer après les repas. Un système de tri sélectif est mis en place et sera à respecter pour la gestion des déchets.

10) Infirmerie : Nous disposons d'une infirmerie dans laquelle nous avons le nécessaire pour les premiers soins et également un réfrigérateur pour conserver les traitements médicaux.

Numéros importants : Médecin : Cabinet médical de Chatillon sur Loire : 02.38.31.02.75
Centre Hospitalier de Gien : 02.38.29.38.29

11) Alcool, Drogues, Tabac : Pour des raisons légales et de santé publique, il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux du centre (hébergement, restauration, salle d'activités). Des cendriers sont mis à votre disposition en extérieur. La consommation de boissons alcoolisées au sein de la structure d'accueil est interdite sauf dans des circonstances exceptionnelles et après l'accord de la direction. La consommation de substances illicites et de produits psychoactifs est totalement interdite.

12) Animaux domestiques : Dans le cadre de l'accueil de groupes au sein du centre, il n'est pas interdit de venir avec un animal de compagnie mais sous certaines conditions :

Le chien devra être tenu en laisse par son propriétaire quand il est au centre,

Présentation d'un certificat de vaccination,

Les repas de l'animal seront garantis par le propriétaire de l'animal,

Le responsable devra être vigilant à l'hygiène de son animal pendant toute la durée de l'accueil, Éviter le contact avec les autres groupes accueillis en même temps,

Interdiction que les animaux domestiques puissent accéder aux espaces réservés aux différents animaux du centre (équidés, volaille, moutons, chèvres, etc.),

Toute dégradation occasionnée par l'animal sera facturée au propriétaire.

13) Fin du séjour : avant votre départ un état des lieux sera effectué et signé avec le responsable du centre, si aucune dégradation n'est constatée et que les locaux sont rendus en bon état de propreté, la caution sera restituée. Dans le cas contraire, la caution sera conservée.



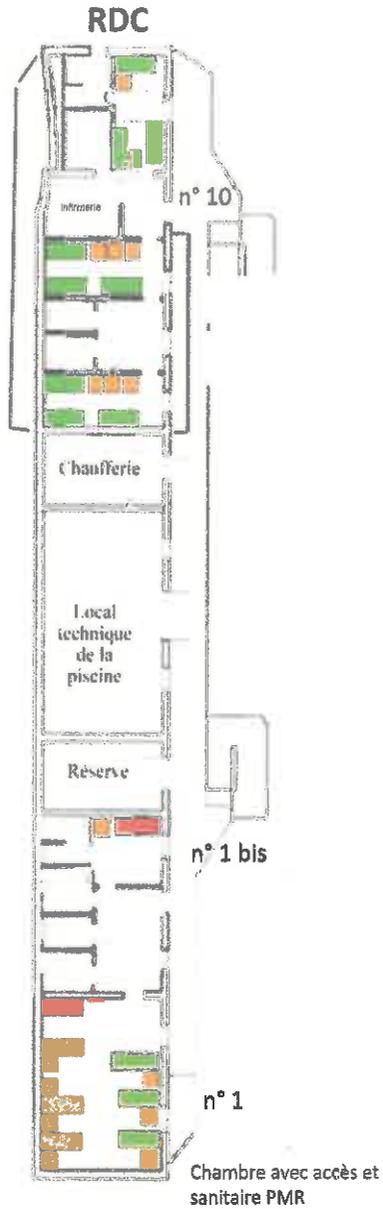
PLAN DU CENTRE DE VACANCES LOIREOLE

BATIMENTS	
A	Hébergement et infirmerie
B	Espace restauration : réfectoire et cuisine
C	Salle d'activités et spectacle
E	Salle d'activités
F	Hébergement
G	Accueil Bureau
H	Vestiaires Piscine
I	Hébergement
J	Sanitaires

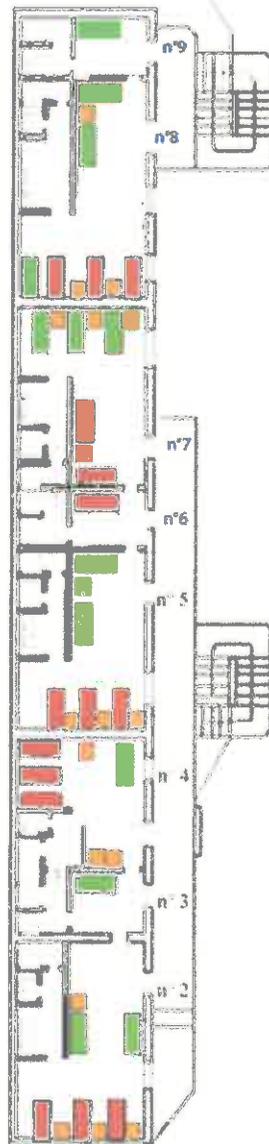


PLAN DES CHAMBRES

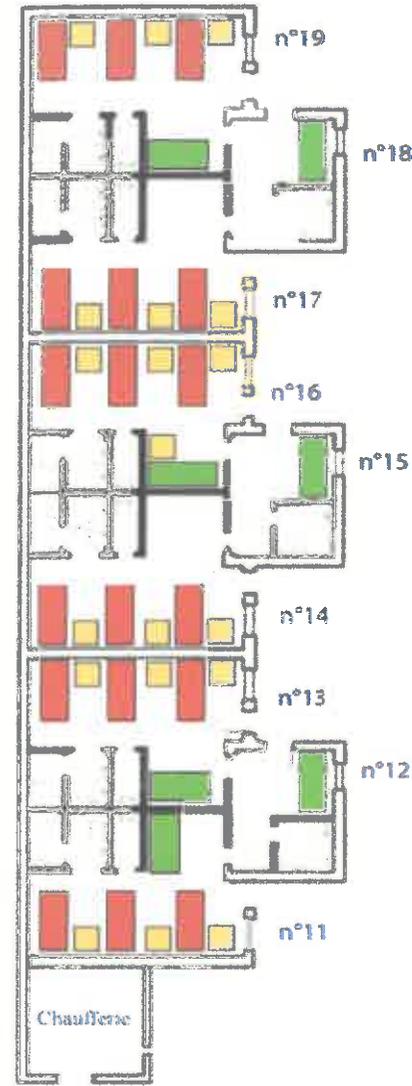
Bâtiment A



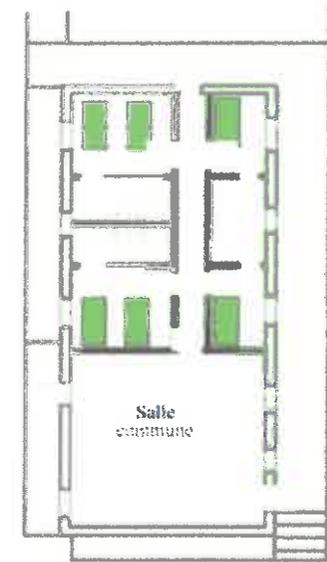
ETAGE



Bâtiment I



Bâtiment F



-  Lit simple
-  Lit superposé
-  Armoire